

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Belgian LindeCup 2025

1. Organisateur

Motrac sa, dont le siège social est basé à 2030 Anvers, Noorderlaan 216, n° BCE : 0428.244.805, ci-après nommée « l'organisateur ».

2. Lieu

Motrac sa
Noorderlaan 612, 2030 Anvers
En face de la station essence Esso

3. Date

14 juin 2025 – De 9u30 à 17h

4. Généralités

Le présent règlement de concours définit les conditions de participation et les règles appliquées à la « Belgian LindeCup 2025 ».

Aucune communication d'aucune sorte, ni écrite, ni orale, n'aura lieu entre le participant, son employeur et l'organisateur sur le déroulement du concours et/ou les résultats de la « Belgian LindeCup 2025 ».

5. Inscription et conditions de participation

5.1 Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2025. L'organisateur se réserve le droit de prolonger la durée des inscriptions.

Les inscriptions se font uniquement via le site web <https://www.motrac.be/linde/fr/belgianlindecup>. Le nombre de participants est limité à 50.

5.2 Seules les entreprises disposant d'un numéro de TVA valide peuvent inscrire leurs employés à la « Belgian LindeCup 2025 », et ne peuvent en inscrire que 4 au maximum.

Par l'inscription à ce concours, le participant ainsi que son employeur acceptent le présent règlement, ainsi que les décisions des arbitres du concours, lesquelles sont contraignantes et non négociables.

5.3. Seules les personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de l'inscription sont autorisées à participer à la « Belgian LindeCup 2025 ».

Les participants doivent en outre :

- être liés avec la société qui les inscrit par un contrat de travail au poste de cariste et/ou chauffeur de chariot rétractable ;
- être médicalement apte à participer au concours ; et
- être en possession d'un permis de conduire pour chariot élévateur valide, ainsi qu'une preuve de participation à une formation annuelle sur les instructions de sécurité.

5.4. Les participants déclarés vainqueurs mais qui ne respectent pas les conditions susmentionnées perdent tout droit à un prix, sans qu'aucun dédommagement ni aucune sorte de négociation ou d'arrangement ne soit possible.

6. Déroulement du concours

6.1 Généralités

6.1.1 La « Belgian LindeCup 2025 » comprend une phase de pré-sélection (comportant trois disciplines, c'est-à-dire une épreuve théorique et deux épreuves pratiques) et une finale.

6.1.2 Les parcours et critères d'évaluation proposés pendant la « Belgian LindeCup 2025 » sont mis en place par un jury neutre.

Les participants seront informés des critères d'évaluation pendant le briefing, pour qu'ils sachent ce que le jury attend d'eux.

6.2 Parcours d'évaluation

6.2.1 Généralités

Pendant le concours, les spectateurs ne sont en aucun cas autorisés à aider les participants en leur donnant des astuces, des conseils, ni de toute autre manière que ce soit ; la violation de cette règle entraîne la disqualification immédiate du participant concerné.

Il est strictement interdit de participer à la « Belgian LindeCup 2025 » sous l'influence de l'alcool ou de la drogue ; les arbitres et l'organisateur se réservent le droit d'exclure un participant lorsqu'ils soupçonnent que celui-ci est sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants.

Pour les épreuves réalisées avec un chariot élévateur, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Toute violation de ces règles entraîne une pénalité de 15 secondes sur le temps réalisé.

6.2.2 Phase de pré-sélection

Pendant l'épreuve théorique de la « Belgian LindeCup 2025 », le participant est testé sur ses connaissances des normes de sécurité en vigueur au moyen de questions.

Chaque mauvaise réponse pénalise le participant de 15 secondes, ajoutées à son temps total des 2 épreuves pratiques de la phase de pré-sélection.

Les épreuves pratiques évaluent la rapidité d'exécution, la sécurité, la qualité et l'efficacité du participant, en sachant que la sécurité, la qualité et l'efficacité priment sur la rapidité d'exécution.

Chaque erreur du participant pendant l'une des deux épreuves pratiques entraîne une pénalité de 15 secondes, ajoutées au temps réalisé.

Au début des épreuves pratiques, le participant se tient prêt à un endroit convenu à l'avance, le chariot élévateur est garé et la clé de contact est sur la position « off ».

Le chronomètre est lancé dès que le participant met le contact ; le chronomètre s'arrête dès que le participant, après avoir réalisé le parcours d'évaluation, a garé le chariot à l'endroit convenu, fourches par terre et clé de contact en position « off ». Après l'épreuve, on demandera au participant de remettre le chariot élévateur à l'endroit initial .

Afin de limiter les temps d'attente, les épreuves pratiques sont soumises à un temps maximal ; ce temps imparti par épreuve sert uniquement à assurer le passage efficace des candidats.

Les candidats qui dépassent le temps imparti seront invités à arrêter l'épreuve, le temps maximal sera noté.

6.2.3 Finale

Les 5 participants affichant les meilleurs temps totaux (pénalités comprises) à la fin de la phase de pré-sélection sont qualifiés pour la finale, qui consiste en la réalisation d'un parcours d'évaluation avec un chariot élévateur.

Le participant qui réalise le meilleur temps (pénalités comprises) sur cette épreuve finale remporte le concours.

6.2.4. Évaluation sous surveillance d'arbitres neutres

L'évaluation sera objective et transparente, tant pour les participants que pour les spectateurs ; les participants peuvent être accompagnés par un supérieur qui suit de près les évaluations et peut demander plus d'informations quant à l'évaluation rendue.

Il est rappelé que la « Belgian LindeCup 2025 » est placée sous le signe de la qualité et de la sécurité lors de l'utilisation de chariots élévateurs. Les participants qui ne respectent pas ces critères peuvent être exclus.

L'évaluation des arbitres en matière de qualité et de sécurité sera extrêmement rigoureuse et justifiée, entre autres, par des principes de sécurité (théoriques) communément acceptés.

Après chaque épreuve, les résultats sont immédiatement communiqués au participant ; en cas de désaccord, l'arbitre décide à sa propre discrétion quelles actions sont nécessaires.

Les conflits concernant le déroulement de la « Belgian LindeCup 2025 » sont tranchés uniquement par les arbitres ; leurs décisions sont finales et contraignantes.

Le participant n'a aucun droit de recours ou d'appel.

Les résultats de la « Belgian LindeCup 2025 » sont contraignants et irrévocables. Les résultats ne peuvent en aucun cas être discutés.

Les résultats et le déroulement de la « Belgian LindeCup 2025 » ne peuvent en aucun cas faire l'objet de communications, écrites ou orales, entre l'organisateur et/ou les arbitres.

7. Responsabilité

8.1 L'organisateur n'est pas responsable des éventuels dégâts, blessures physiques ou psychologiques ou accidents qui pourraient se produire à la suite de la participation à la « Belgian LindeCup 2025 » et/ou à la suite de la remise d'un prix pendant ce même concours.

8.2 Les erreurs d'impression, d'orthographe, de typographie ou toute autre erreur, y compris technique, ne sont pas imputables à l'organisateur et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de ce dernier.

Si l'organisateur, pour des raisons qui lui sont propres, doit écourter, reporter ou annuler la « Belgian LindeCup 2025 », modifier le règlement ou modifier le déroulement du concours, l'organisateur ne peut en aucun cas en être tenu responsable.

8. Confidentialité

9.1 Les données personnelles collectées par l'organisateur auprès des participants sont enregistrées dans un registre afin de pouvoir contacter les participants.

Les données personnelles ainsi collectées seront traitées conformément au Règlement général sur la protection des données et autres réglementations en vigueur en matière de confidentialité.

9.2 Par leur participation, les participants acceptent que leurs photos et/ou noms apparaissent éventuellement sur le site web ou les autres canaux en ligne de l'organisateur.

9.3 Chaque participant a le droit de consulter, d'améliorer, ou de faire effacer ses données personnelles du registre de l'organisateur. Le participant peut en faire la demande en envoyant un email à l'adresse gdpr@royal.reesink.nl.

9.4 La politique de confidentialité complète de l'organisateur à propos du traitement des données personnelles est disponible sur le site web www.royalreesink.com/nl/privacy/motrac/fr.



Belgian LindeCup

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Par la présente je, _____, déclare
(nom)

- être en possession d'un permis de conduire pour chariot élévateur valide et assister chaque année à une formation sur les instructions de sécurité ;
- être médicalement apte à participer à la « Belgian LindeCup 2025 » ;
- m'engager à porter des vêtements bien ajustés au corps et des chaussures de sécurité à bout en acier ;
- m'engager à ne pas conduire après avoir consommé de l'alcool ou des stupéfiants ;
- respecter les instructions de sécurité définies par la loi et par l'organisateur ;
- respecter les instructions des arbitres ;
- avoir lu le règlement et m'engager à le respecter ;
- reconnaître que je participe et que j'assiste, à mes risques et périls, à l'événement « Belgian LindeCup 25 » ;
- accepter que mes données personnelles (nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, ...) soient collectées pour l'organisation de la « Belgian LindeCup » et d'autres événements futurs. *

(lieu, date)

(signature)